

QU'EST-CE QUE LE DIF / CPF ?

Il s'agit d'un compte qui permet aux salariés de se former tout au long de leur vie professionnelle **quelle que soit leur situation ou leur contrat de travail**. Il est en vigueur depuis le 1er janvier 2015. Il remplace le **DIF (droit individuel à la formation)**. **Cependant, les heures acquises avant 2014 sont transférables**. Vous devez pour cela **vous connecter à votre compte formation CPF**, un champ libre heure DIF vous permet d'y inscrire votre solde d'heures DIF.



Grâce au CPF et au système de monétisation des heures, **l'argent de formation est acquis définitivement**, même lorsque votre situation professionnelle évolue. Le CPF **vous suit durant toute votre vie active**, de l'entrée sur le marché du travail (alternance, stages, premier emploi) à la retraite. Vous pouvez également **cumuler de l'argent si vous êtes inscrit au Pôle Emploi** comme demandeur d'emploi.

A SAVOIR :

- Le CPF est géré **uniquement par le salarié ou demandeur d'emploi**, les employeurs n'ont plus accès à vos comptes.
- Vous pouvez **accumuler de l'argent peu importe la durée** de votre contrat de travail.
- Un individu employé à temps plein a droit à **24 heures de formation par an contre 20 heures** avec le DIF. Au-delà de 120 heures, le compte n'est plus crédité que de 12 heures par an jusqu'à atteindre 150 heures, plafond au-delà duquel le CPF n'est plus alimenté.
- Toutes les heures cumulées ont été **monétarisées à hauteur de 15€ par heure**. Désormais vous recevrez **500€ par an si vous êtes un salarié à temps plein**, avec un plafond à **5000€** ; si vous êtes **un salarié non qualifié**, vous posséderez **800€ par an**, avec un plafond à **8000€**.



Liens utiles :

- Pour vous connecter à votre compte personnel de formation : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-prive/html/#/connexion>
- Pour en apprendre plus sur le CPF : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/mes-droits-formation/mon-cpf-compte-personnel-de-formation/decouvrir-le-cpf>
- Comment utiliser son CPF : mode d'emploi <https://www.comment-utiliser-son-cpf.fr/>



Contactez-nous !

contact@masterclass-formation.fr – 03 88 18 59 56